



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 73632

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la police des ports de plaisance. De véritables villes flottantes y rassemblent un patrimoine considérable, des centaines voire des milliers d'embarcations assimilées à des domiciles. Or, en cas de délits, la gendarmerie nationale ou les polices municipales des communes portuaires n'ont pas les moyens juridiques d'y intervenir et les effectifs de la gendarmerie maritime sont en nombre insuffisant par rapport au développement de ce secteur de loisirs. Il lui demande quels moyens envisage le Gouvernement pour permettre aux responsables des ports de plaisance d'y assurer la sécurité et la tranquillité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73632

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1215